



SCoT DU SAN DU VAL MAUBUEE REUNION PUBLIQUE

17 FEVRIER 2010

SAN DU VAL MAUBUEE, SALLE DU CONSEIL

Environ 50 personnes se sont réunies le mercredi 17 février 2010 entre 18h30 et 20h30 pour découvrir et échanger autour de la seconde phase d'études de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du SAN du Val Maubuée : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

DEROULEMENT DE LA SEANCE

M. Daniel Vachez, vice-président du SAN du Val Maubuée, a introduit la séance.
Mlle Roxane El Alaoui, de l'agence Aire Publique, a rappelé les actions de communication et de concertation déployées autour de l'élaboration du SCoT.

Mme Valérie Cognata, chargée d'études principale chez Citadia Conseil, a restitué en une vingtaine de minutes les trois axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Un jeu de questions-réponses a ensuite été mené avec l'ensemble des personnes présentes. Lors du débat, Monsieur Vachez et Mme Cognata ont animé les discussions et répondu aux questions des participants.





PREAMBULE DE D. VACHEZ

M. Vachez remercie les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation du SAN du Val Maubuée pour participer à cette réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du SCoT qui définit le projet politique pour le territoire du Val Maubuée.

Il présente les excuses du SAN pour le commencement tardif de la réunion, dû principalement à un problème technique.

À la suite de l'intervention du bureau d'études, M.Vachez apporte quelques précisions :

Dans les trois axes du PADD, l'aspect économique est fort. Ceci est particulièrement lié à la Cité Descartes qui vise à devenir un « cluster ». Le Val Maubuée possède un potentiel économique, universitaire et de recherche important qui lui permet d'assumer ce rôle. Le territoire possède des éléments positifs et attractifs qui permettent de convaincre les entreprises de s'installer sur le Val Maubuée.

Aujourd'hui les territoires sont en concurrence et doivent faire valoir leurs potentiels. Le Val Maubuée dispose d'un potentiel notamment en termes de Développement Durable et de qualité de cadre de vie.

A travers l'élaboration du SCoT, le Val Maubuée ambitionne un développement urbain mesuré.

Ce développement ne doit pas se faire au détriment des espaces naturels existants. L'objectif est de faire coïncider conservation de ces espaces naturels et urbanisation.

<h2>DEBAT</h2>

Déplacements, mobilité

🗨 **Le PADD fait principalement allusion au transport de personnes. Il faut également penser au transport de marchandises (camions sur la Francilienne, acheminements des commerces et services de notre territoire). Qu'est-il prévu ?**

Réponse :

Le PADD est un document stratégique qui traduit une vision globale. Mais il est vrai qu'il est important de penser au transport de marchandises pour les 20 à 30 ans à venir.

🗨 **Que va devenir de la voie ferrée qui passe à Emerainville ?**

Réponse :

Aucune remise en cause concernant la voie ferrée d'Emerainville n'est envisagée, cela pourrait être précisé dans le PADD, en cohérence avec le souci d'intégrer des éléments sur le transport de marchandises.

👉 **Est-il prévu de déjouer les obstacles de notre territoire par des transports en site propre, par exemple pour le franchissement de la Marne ?**

Réponse :

Nous essayons de travailler avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), afin d'impulser la mise en place de nouveaux modes de transports tels que, par exemple, le tram-bus de Sénart. De même des solutions sont à l'étude pour réserver des voies aux transports en commun sur les autoroutes.

👉 **Est-ce que le SCoT prend en compte le projet du Grand-Paris ?**

Réponse :

Le projet du Grand-Paris est intéressant pour le développement de notre territoire notamment le « Grand Huit ». La seule difficulté concerne la méthode du projet, qui attribue à l'Etat un rôle important dans les décisions. Or, il est essentiel de travailler en collaboration et que le travail effectué soit en adéquation avec les souhaits des élus du territoire, et profitable à tous.

Le Grand Paris prévoit également un élargissement de la Cité Descartes. EPAMARNE, a lancé un concours de maîtrise d'œuvre urbaine sur ce sujet. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quels seront les investissements alloués à ce projet.

Le Document d'Orientations Générales (DOG) nous permettra de définir des principes d'aménagement en cohésion avec le projet du Grand Paris. Cependant, nous sommes actuellement toujours en attente du porter à connaissance de l'Etat qui détermine les objectifs avec lesquels le SCoT doit être en cohérence.

Espaces publics

👉 **Il est important que les sorties et entrées d'autoroutes, qui sont également des entrées de ville, soient également prises en compte et fassent l'objet d'une requalification.**

Réponse :

Dans ce cas, il ne s'agit pas de requalification mais tout simplement de « qualification ». Il est en effet essentiel que les sorties d'autoroute fassent l'objet d'un traitement.

Actuellement, une étude est en cours sur la requalification de la D499, en lien avec la D199, qui constitue une porte d'entrée du territoire.

Equipements

👉 **Concernant les équipements de loisirs, la carte présentée n'est pas assez détaillée.**

Réponse :

Au sujet des équipements, il existe le projet d'une grande salle de sport qui permettrait d'accueillir des rencontres sportives d'une plus grande ampleur. Pour l'instant, aucun lieu n'est décidé mais un positionnement proche du RER est privilégié.

Aujourd'hui les équipements présents sur le territoire dépassent un rayonnement intercommunal, il est important de valoriser leur rôle.

Par ailleurs, concernant les espaces verts, un diagnostic écologique est en cours afin de permettre de définir les actions à mettre en place afin de promouvoir ces espaces et de reconnecter les sites entre eux afin de préserver la biodiversité (corridors). Les grandes lignes de ce diagnostic seront intégrées au SCoT.

Commerces

🗨️ Est-il possible d'obtenir des précisions concernant les « commerces de proximité à requalifier en pôles » dans l'axe 2 ?

Réponse :

L'enjeu est de maintenir l'activité et de pérenniser l'existence des commerces de proximité. Certains pôles devront être renforcés pour une plus grande attractivité, et une réflexion est à mener au sujet des commerces isolés.

La séance est levée à 20h30.

